

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 94

présenté par
M. Mathiasin et Mme Benin

ARTICLE 6

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« cet établissement est régi »

les mots :

« ces établissements sont régis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.